

Registre des

Date d'ouverture du registre

Date de clôture du registre

déchets sortants

GUILLARD

Réf: R-DS

Code de l'environnement (Extraits)

Partie réglementaire

Livre V : Prévention des pollutions, des risques et des nuisances

Titre IV : Déchets

Chapitre Ier : Dispositions générales relatives à la prévention et à la gestion des déchets

Section 3 : Traitement des déchets

...

Article R541-43

Les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets, les collecteurs, les transporteurs, les négociants et les exploitants des installations de transit, de regroupement ou de traitement de déchets tiennent à jour un registre chronologique de la production, de l'expédition, de la réception et du traitement de ces déchets. Ce registre est conservé pendant au moins trois ans.

Les ménages, sont exonérés de l'obligation de tenir un registre. Des arrêtés pris dans les conditions fixées à l'article R. 541-48 peuvent également exonérer de cette obligation les personnes mentionnées au premier alinéa ci-dessus, pour certaines catégories de déchets, si leur valorisation ou leur élimination, compte tenu des quantités en cause ou des caractéristiques des déchets, ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme ou à l'environnement.

...

Arrêté du 29 février 2012 (modifié par arrêté du 27 Juillet 2012) fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R.541-43 et R.541-46 du code de l'environnement

...

Article 2

Les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets tiennent à jour un registre chronologique où sont consignés tous les déchets sortants.

Le registre des déchets sortants contient au moins, pour chaque flux de déchets sortants, les informations suivantes :

- la date de l'expédition du déchet ;
- la nature du déchet sortant (code du déchet au regard de la nomenclature définie à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement) ;
- la quantité du déchet sortant ;
- le nom et l'adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié ;
- le nom et l'adresse du ou des transporteurs qui prennent en charge le déchet, ainsi que leur numéro de récépissé mentionné à l'article R. 541-53 du code de l'environnement ;
- le cas échéant, le numéro du ou des bordereaux de suivi de déchets ;
- le cas échéant, le numéro de notification prévu par le règlement susvisé ;
- le code du traitement qui va être opéré dans l'installation vers laquelle le déchet est expédié, selon les annexes I et II de la directive susvisée ;
- la qualification du traitement final vis-à-vis de la hiérarchie des modes de traitement définie à l'article L. 541-1 du code de l'environnement.

REGISTRE DES DECHETS SORTANTS

Registre d'application du Code de l'Environnement

conforme aux exigences de l'arrêté du 29 février 2012 modifié par l'arrêté du 27 juillet 2012 fixant le contenu du registre chronologique de l'expédition de déchets.

Le présent registre contient 44 pages numérotées de 1 à 44

Nom

Adresse

Téléphone

Fax

Mèl

Personne chargée de la
gestion des déchets

Copyright by GUILLARD 2012

.....

.....

.....

.....

.....

Nature du déchet sortant

Date d'expédition du déchet

Code du déchet

Tonnage

N° bord. de suivi

N° de notification:

Nom et adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié

Code du traitement

Qualification du traitement final

Nom , adresse et n° de récépissé du transporteur

Nature du déchet sortant

Date d'expédition du déchet

Code du déchet

Tonnage

N° bord. de suivi

N° de notification:

Nom et adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié

Code du traitement

Qualification du traitement final

Nom , adresse et n° de récépissé du transporteur

Nature du déchet sortant

Date d'expédition du déchet

Code du déchet

Tonnage

N° bord. de suivi

N° de notification:

Nom et adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié

Code du traitement

Qualification du traitement final

Nom , adresse et n° de récépissé du transporteur

Nature du déchet sortant

Date d'expédition du déchet

Code du déchet

Tonnage

N° bord. de suivi

N° de notification:

Nom et adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié

Code du traitement

Qualification du traitement final

Nom , adresse et n° de récépissé du transporteur

Nature du déchet sortant

Date d'expédition du déchet

Code du déchet

Tonnage

N° bord. de suivi

N° de notification:

Nom et adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié

Code du traitement

Qualification du traitement final

Nom , adresse et n° de récépissé du transporteur

Nature du déchet sortant

Date d'expédition du déchet

Code du déchet

Tonnage

N° bord. de suivi

N° de notification:

Nom et adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié

Code du traitement

Qualification du traitement final

Nom , adresse et n° de récépissé du transporteur

Nature du déchet sortant

Date d'expédition du déchet

Code du déchet

Tonnage

N° bord. de suivi

N° de notification:

Nom et adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié

Code du traitement

Qualification du traitement final

Nom , adresse et n° de récépissé du transporteur

Nature du déchet sortant

Date d'expédition du déchet

Code du déchet

Tonnage

N° bord. de suivi

N° de notification:

Nom et adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié

Code du traitement

Qualification du traitement final

Nom , adresse et n° de récépissé du transporteur

Nature du déchet sortant

Date d'expédition du déchet

Code du déchet

Tonnage

N° bord. de suivi

N° de notification:

Nom et adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié

Code du traitement

Qualification du traitement final

Nom , adresse et n° de récépissé du transporteur

Nature du déchet sortant

Date d'expédition du déchet

Code du déchet

Tonnage

N° bord. de suivi

N° de notification:

Nom et adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié

Code du traitement

Qualification du traitement final

Nom , adresse et n° de récépissé du transporteur

Nature du déchet sortant

Date d'expédition du déchet

Code du déchet

Tonnage

N° bord. de suivi

N° de notification:

Nom et adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié

Code du traitement

Qualification du traitement final

Nom , adresse et n° de récépissé du transporteur

Nature du déchet sortant

Date d'expédition du déchet

Code du déchet

Tonnage

N° bord. de suivi

N° de notification:

Nom et adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié

Code du traitement

Qualification du traitement final

Nom , adresse et n° de récépissé du transporteur

Registre des

conforme aux exigences de l'arrêté du 29 février 2012 modifié par l'arrêté du 27 juillet 2012 fixant le contenu des registres chronologiques de la production, de l'expédition, de la réception et du traitement de déchets.



Réf: R-DS

déchets sortants

GUILLARD - modèle déposé - reproduction interdite - www.guillard-publications.com